

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 45

Artikel: Un document intéressant
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195822>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le feu au théâtre.

C'est une opinion très répandue qu'il est dans la destinée des théâtres de brûler une fois ou l'autre. Il paraît même, au dire de la statistique, que notre théâtre de Lausanne n'est plus du tout dans l'ordre; il a déjà dépassé la moyenne des années accordées aux édifices de ce genre, avant d'être atteints par le terrible fléau. Il n'y a pas de raison pour qu'il ne continue; toute règle a ses exceptions. Mais enfin si notre théâtre devait aussi subir le sort commun, si le feu y devait éclater un jour, on l'y attend de pied ferme. Lisez plutôt les renseignements suivants que nous devons à l'obligeance du gérant, M. L. Witschy.

Les incendies du Ring-Theater, de Vienne, et de l'Opéra-Comique, de Paris, — de funeste mémoire — mirent la puce à l'oreille des administrations de théâtres. Presque partout, ces édifices furent plus ou moins transformés. On doubla les dégagements, on augmenta les canalisations d'eau, on installa un éclairage permanent, indépendant de l'éclairage ordinaire au gaz. Où la chose était possible, le gaz fit place à l'électricité, moins dangereuse. On établit des rideaux métalliques, et même on réussit, dans une certaine mesure, à faire des décors incombustibles.

L'administration du théâtre de Lausanne ne resta pas en arrière. Deux nouvelles portes de dégagement furent ouvertes pour les spectateurs du rez-de-chaussée: l'une sur le jardin du café, l'autre sur la rue du Théâtre. On sacrifia, dans le pourtour de face, un certain nombre de places, pour y établir deux nouveaux couloirs facilitant la sortie du parterre. On rélargit les portes donnant accès à la seconde galerie. Des lampes à huile et des appliques à bougies, placées dans les couloirs et dans l'escalier, sont allumées à chaque représentation, et, en cas d'incendie, suppléeraient à l'éclairage au gaz, si celui-ci devait être supprimé. A l'eau de la ville, installée lors de la construction du bâtiment, vint s'ajouter celle de Bret. C'est à cette dernière eau, qui, au théâtre, a une pression de 14 atmosphères, qu'on ferait appel en premier lieu. L'eau de la ville n'est là que comme réserve. Douze bouches distribuées un peu partout, dans le théâtre, sont régulièrement examinées, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

Toute la canalisation du gaz, primitivement en plomb, a été remplacée par une canalisation nouvelle en fer étiré.

Mais, direz-vous, il ne suffit pas d'avoir sous la main tous ces moyens d'action, faut-il encore que le personnel sache les mettre à profit. Rassurez-vous, le personnel est à la hauteur de sa tâche.

Deux ou trois fois déjà, tous les employés du théâtre ont entendu, sur les lieux mêmes, d'intéressantes instructions — de véritables conférences — données par M. Pingoud, commandant du corps des pompiers, sur les dangers particuliers que présentent les incendies de théâtres, et sur les différents moyens de les

prévenir ou tout au moins d'en diminuer les conséquences.

A chaque poste de pompiers de la scène et du bâtiment des artistes est affiché un tableau indiquant exactement ce qu'auraient à faire, en cas d'incendie, le ou les factionnaires de ce poste. De même, chaque fois que le caporal de pose procède au renouvellement des postes, le factionnaire relevé doit rappeler la consigne à son remplaçant.

Pour s'assurer que ces diverses instructions ont été bien comprises par tous les intéressés et qu'elles sont bien présentes à leur mémoire, il est nécessaire de sonner de temps en temps la cloche d'alarme, de donner une fausse alerte. La dernière expérience a eu lieu le 4 octobre, peu avant l'ouverture de la saison. MM. Pingoud et Witschy présidaient la manœuvre.

Au signal du feu, donné simultanément aux pompiers et au personnel de la scène, par le cornet; au personnel de la salle et du contrôle, par la sonnerie d'un timbre spécial placé dans le vestibule, tout le monde s'est mis en mouvement.

Les huissiers de l'entrée, aidés des agents de police, ont démonté les barrières du contrôle, enlevé toutes les portes du vestibule et transporté tout cela de l'autre côté de l'avenue, contre le mur de la propriété Auberjonois. La concierge et sa servante, après avoir dégagé le vestiaire, en ont ouvert les fenêtres, par lesquelles il serait très facile de s'échapper.

Les ouvreuses du rez-de-chaussée ouvraient toutes les portes de la salle, les portes de dégagement, ainsi que toutes les fenêtres, afin de faciliter la sortie de la fumée et des gaz méphitiques, provenant de la combustion des décors et des tentures. A la première et à la seconde galerie, les ouvreuses et les placiers faisaient de même. Ils ont de plus ouvert, toutes grandes, les portes du foyer, de la salle des concerts et du restaurant, par où devrait s'effectuer la sortie des spectateurs des galeries, laissant ainsi aux spectateurs des pourtours, du parterre et des fauteuils d'orchestre les issues du rez-de-chaussée.

Sautant au téléphone, le chef-machiniste donnait l'alarme au poste de police central, chargé de faire sonner la cloche du feu.

Armés de haches et de jets puissants, les pompiers s'attaquaient directement à l'ennemi.

Les artistes ne courent pas plus de risques que les spectateurs. Le corps de bâtiment dans lequel se trouvent leurs loges et les bureaux de l'administration est, pour ainsi dire, tout à fait distinct du théâtre, dont il est séparé par un mur très haut et très épais. Les ouvertures percées dans ce mur et conduisant à la scène sont garnies de portes blindées. Enfin, des échelles de fer ont été placées extérieurement, pour faciliter les manœuvres des pompiers et assurer une fuite rapide à ceux d'entre eux qui seraient surpris par le feu.

Toutes les mesures sont si bien prises et le personnel si confiant, qu'un pompier, à qui je confiais mes craintes, un soir que la salle était bondée, me dit en fin de compte, avec une bonne foi, une naïveté charmante: « Eh! mon-

sieur, je voudrais seulement que le théâtre brûle ce soir; vous verriez comme tout irait bien. »

Rassuré à l'égard du personnel du théâtre, je le suis moins, je l'avoue, à l'égard du public. Lui aussi devrait ne pas oublier que son affolement, en pareille circonstance, lui a été souvent plus funeste que le feu. A l'une des dernières manœuvres faites au théâtre, on avait eu l'idée de convier l'école de recrues, pour jouer le rôle de spectateurs. Toutes les places étaient occupées. On a donné le signal du feu. La salle a été évacuée en deux minutes et demie. Le public, moins discipliné et surtout moins prévenu, y mettrait un peu plus de temps, sans doute, mais on peut dire, sans exagération, que la salle serait vidée en moins de six à sept minutes. Le feu ne va pas aussi rapidement.

En s'efforçant de résister à la panique, exagérée la plupart du temps, et en se conformant autant que possible aux dispositions prises par l'administration, les spectateurs pourraient s'en tirer tous sains et saufs.

Il n'est donc plus guère permis d'invoquer la crainte du feu pour s'excuser de ne point aller au théâtre.

X.

Un document intéressant.

Le jour de la fête neuchâteloise, à l'Exposition, un membre du Conseil communal des Hauts-Geneveys, M. Perrenoud, avait en poche une intéressante notice historique destinée à être lue au banquet, et tirée des *Annales de Boyve*, pasteur de la commune des Hauts-Geneveys, qui vivait vers 1600.

L'abondance des discours n'ayant pas permis à M. Perrenoud de réaliser son projet, il a communiqué ce document au *Genevois*, auquel nous l'empruntons. Le voici :

Fondation du village des Hauts-Geneveys en l'année 1291.

Il y eut, cette année 1291, à Genève, un grand incendie qui consuma une partie de la ville, ce qui fit que plusieurs citoyens n'ayant pas le moyen de rebâtir leurs maisons, cherchèrent à s'établir dans quelque autre pays. Il y eut plusieurs d'entre eux qui s'adressèrent aux seigneurs de Valangin, leur demandant de s'établir au Val-de-Ruz, où il y avait très peu d'habitants. Jean et Dietrich frères, qui étaient les Seigneurs, convinrent avec eux des conditions et en dressèrent un acte. Ces nouveaux venus furent nommés francs habergeant, parce que les seigneurs voulurent bien les héberger, et que, par le traité, ils devinrent les plus francs de leurs sujets; il n'y avait encore pour lors aucun bourgeois de Valangin; les autres sujets ne possédaient les terres que précairement, vu que les seigneurs les reprénaient lorsque le possesseur venait à mourir, au lieu que ces francs hébergeants furent rendus propriétaires des fonds qu'on leur assigna et qu'ils défrichèrent d'abord.

Ils bâtirent incessamment trois villages aux quels ils donnèrent le nom du lieu de leur origine,

savoir: Les Geneveys sur Fontaines, les Geneveys sur Coffrane et les Geneveys sur Saint-Martin.

Voici un extrait d'un acte latin qui porte les relevances de ces francs-habergeants:

« Le franc-habergeant doit une journée de faucheur au breuil du Seigneur par chaque année, et une fois aux vendanges un charroi de vin pour mener le vin du Seigneur depuis la côte de Neuchâtel jusqu'à Valangin. »

Ils devaient encore, outre cela, annuellement, à leurs seigneurs, une poule, un char de bois par famille, un batz par mère brebis.

Nourrices.

Sous ce titre, nous empruntons les curieux détails qui suivent à la chronique parisienne de la *Bibliothèque universelle* de novembre.

« Au XII^m siècle, Paris possédait déjà des bureaux de placement pour nourrices. Les patronnes de ces établissements se nommaient des *recommanderesses*, et avaient pour auxiliaires les *meneurs*, chargés d'aller racoler en province les femmes en quête de nourrissons. Ils en remplissaient une charrette, les amenaient à Paris et les reconduisaient à leur village après qu'elles avaient conclu l'affaire.

Le voyage en charrette était par lui-même une rude épreuve pour un nouveau-né qui n'avait pas choisi sa saison pour venir au monde. Un règlement de police de 1773 laisse entrevoir ce qu'étaient ces transports. Il enjoint aux meneurs « de se servir de voitures » bien conditionnées, dont le fond soit en planches suffisamment garnies de paille neuve, les ridelles exactement closes par des planches assemblées ou par des nattes de paille ou d'osier, toujours entretenues en bon état, et de couvrir leurs voitures avec une bonne toile bien tendue sur des cerceaux et assez grande pour envelopper les bouts et côtés. »

Les enfants ramenés à leurs parents étaient entassés dans ces charrettes, à peu près sans surveillance, d'où une foule d'accidents. L'ordonnance de police s'en préoccupe. Elle enjoint « qu'il y ait des nourrices assises sur des bancs suspendus au-devant et au derrière de la voiture avec des cordes ou courroies solidement attachées, afin que les nourrices soient à portée de veiller aux besoins des nourrissons et de prévenir les accidents auxquels ils pourraient être exposés sur la route. »

L'esprit demeure confondu à la pensée que les parents n'avaient aucune objection à de pareils arrangements. Aux environs de 1780, on évaluait le nombre des naissances parisiennes à 21,000 par an. Sur ce chiffre, 700 environ étaient nourris par leur mère, et autant par une nourrice à demeure. Tout le reste s'en allait comme on vient de le voir, et les grandes familles se montraient aussi insouciantes que les autres.

On sait que Talleyrand était fils aimé, et que, s'il n'en fut pas moins mis dans l'église, c'est qu'il était devenu boiteux à la suite d'une chute faite en bas âge. Voici ce qu'il dit à ce sujet dans ses *Mémoires*: « La mode des soins paternels n'était pas encore arrivée. La mode était même tout autre dans mon enfance; j'ai aussi été laissé plusieurs années dans un faubourg de Paris. A quatre ans, j'y étais encore. C'est à cet âge que la femme chez laquelle on m'avait mis en pension me laissa tomber de dessus une commode. Je me démis un pied; elle fut plusieurs mois sans le dire; on s'en aperçut lorsqu'on vint me prendre. »

Aujourd'hui, les étrangers se moquent de nous parce que nous sommes « trop portés à nous sacrifier à nos petits ». Franchement, nous aimons mieux cela. L'ancienne indifférence nous fait horreur.

Lo sondzo à Gatolliet,

Tot lo mondo cognâ Gatolliet, que vit è remonnès por cein que s'est troça lè dou brès et 'na tzamba, et qu'on lài dit « Gazetta », vu que l'appreind totès lè novallès bounès et crouyès, ein voyadzeint pè lo mondo.

Lo profiureu Rognasson qu'est fiurieux coumeint 'na fenna l'ai baillivè adi por quartetta por ourè ti lè commèradzòs dâo district, mèmameint que Gatolliet irè soveint d'obedzi d'inveinta dâi dzanliès por avâi sa quartetta; tant l'ai a qu'on biau dzor sè dese: Yè binstou prâo conta dè dzanliès à Rognasson por dâi quartettès, mè faut lai derè la vretâ on iadzo por rein.

On delon matin que Rognasson n'irè pas dè boun' humeu, ye vâi arrouva Gazetta et lài dit:

— Ah! l'est tè, Gatolliet dè malheu! Quiè dè bon per lo mondo?

— Rein dè bon! que repond, yè fè on sondzo épouaireint s'ta né passâ.

— Conta-mè vâi cein por m'épouairi on pou?

— Lè difficile à derè, Monsu Rognasson, mà du que vo vollâi lo savai, vouaique: Yè sondzi que yiro mò et condannâ ài z'einfers; renaquâvo dein on carro quand on grand lulu qu'a vâidâi cornès et portavè 'na trein mè dit:

— Coumeint t'appellè-tou?

— Gatolliet, que l'ai repondo.

— Eintra pi ique, que mè fâ ein mè busseint avouè sa trein. Ye m'infato per 'na porta et mè tràova dein on grand pailo qu'avâi dâi chòlès ein fù tò dâo long et dâi dzeins dessus que fassont dâi ge gros comme lo poeng. Mè vouaique bin refè! que mè dio et ye vè preindrè la seula pliace que restâvè, quand l'hommo à la trein que n'avè pas encora apèçu arrouvè coumeint on furieux et mè dit:

— Coumeint t'appellè-tou?

— Gatolliet, que repondo encora un iadzo

— Fot-mè lo camp d'ique, c'est la pliace à Rognasson, procureu!

Les crouyès leingùès préteindont que Gatolliet n'a pas atteint sa quartetta, et que dâ cein Rognasson va à o pridzo. D P.

Lo caïon à Samuiet.

L'affère s'est passâie à Molleins. Samuiet dâo carro avâi son caïon malado lo quoqué dzo. Cein vera mau, et lo pourro Samuiet ne poivè pas fère on pas sein ètre eimbèta pè lè dzeins que lài demandâvont: « Eh! Samuiet, ton caïon, coumeint va te? »

— Cein va... cein va...

Cé commerce dourâvè du quat'ao cinq dzo quand son vezin, lo Major, lai criè du tot lien: « Eh! Samuiet, lo caïon, coumeint va tène? »

— Lè crèvâ stu matin, Dieu sâi veni. Stu iadzo lè défrou dè la leingua dâi dzeins!

Les grands vins.

Lorsqu'en 1868 les trois frères Rothschild achetèrent le vignoble de Château-Laffitte, d'une contenance de 70 hectares, ils le payèrent 4,140,000 francs. Le Château-Margaux, qui est aujourd'hui la propriété du comte Pillet-Will, a été acquis, en 1879, pour 5 millions; la contenance du domaine est de 80 hectares. Le produit de ces vignobles fameux varie, selon les années, de 2,000 à plus de 6,000 francs le tonneau de 900 litres.

Le domaine du Château-Yquem (90 hectares) appartient aux Lur-Saluces depuis 1785. La valeur moyenne de ce roi des vins blancs est de 4,000 fr. le tonneau. En 1859, le grand-duc Constantin, de passage à Bordeaux, payâ 20,000 francs quatre barriques de ce vin célèbre.

Voilà des prix qui eussent bien étonné nos pères, de même que les procédés de fabrication, le choix des cépages et le mode de culture adopté aujourd'hui.

La rareté de ces vins aux qualités exquisées fait leur cherté. Le Château-Latour et le Haut-Brion complètent la série des premiers grands crus du Bordelais, dont la récolte moyenne est d'environ

5,000 hectolitres. Cinquante autres crus, dont les derniers suffiraient parfaitement comme vins d'extra à plus d'un gourmet, occupent des rangs secondaires.

Mais ce n'est là qu'une portion infime de la récolte annuelle, et il est certainement à désirer que, par la sélection des levures, la Gironde arrive à transformer en vins fins les produits de tout son vignoble.

En Bourgogne, le vin privilégié est fourni par une bande de vignes de 500 mètres de largeur en moyenne, plantée en *pinéau*, qui se déroule à mi-côte depuis Dijon jusqu'à Sautenay, dominant la ligne principale du chemin de fer de Lyon. C'est là que mûrit le Montrachet, qui est le plus grand vin de Bourgogne avec le Chambertin, — le vin de Napoléon I^{er} — dont la récolte n'est que de 150 pièces par année.

Le Bourgogne, le Richebourg, le Clos-Vougeot (devant lequel le duc d'Aumale faisait porter les armes à ses soldats), le Romanée-Conti ne fournissent pas de vendanges plus abondantes. Quelques milliers de bouteilles par an ont seules le droit de se prévaloir ici d'une origine certaine.

Le vrai Champagne est mieux connu. Mais la Marne a aussi ses grands vins, que se réservent les tables des riches. Il y a quelques années, le prix du double hectolitre atteignait 4,500 francs, à Ay, à Bouzy et à Verzenay. Cela met la bouteille à un prix peu abordable pour les bourses ordinaires.

Heureusement, une fabrication perfectionnée met des vins moins coûteux à la portée des amateurs de boisson pétillante, et la Champagne reste la plus commerçante de nos régions viticoles. Sa production représente le tiers de la catégorie des vins de qualité supérieure, évaluée à 1,250,000 hectolitres pour toute la France. (Petit Parisien).

VIEILLE, MAIS TOUJOURS BONNE. — Certain curé passait pour un libéral amphitryon. Certain paysan, propriétaire d'une vieille poule qu'il n'avait pas pu vendre, imagina d'en faire hommage au curé hospitalier. Il vint donc au presbytère et offrit sa volaille; le bon curé le remercia et le refint à diner. Il y a apparence que le campagnard fut satisfait, car il ne manqua pas de revenir la semaine suivante:

— C'est moi, dit-il pour se faire reconnaître, qui vous ai apporté l'autre jour la poule au pot. Était-elle bonne?

— Excellente, répondit le curé; vous arrivez à point, nous allons nous mettre à table.

Huit jours après, un autre quidam se présente à la cure:

— C'est moi, dit le nouveau venu, qui suis le voisin de celui qui vous a donné la poule.

— Très bien, fit le curé, je suis enchanté de vous voir. Nous allons manger un morceau ensemble!

Le surlendemain, un troisième paysan frappe à la porte du presbytère. Le curé lui demande le motif de sa visite.

— Je suis, répliqua l'autre, le voisin du voisin de celui qui vous a donné la poule.

— Charmé de vous voir, reprit le curé. Acceptez-vous quelque chose?

Le quidam ne se fit pas tirer l'oreille; il se met à table, où le curé lui fit servir une grande écuelle de *soupe à l'eau chaude*. On se figure la grimace du parasite attrapé.

— Mon ami, lui dit le curé, mon potage vous paraît fade. Ne vous en étonnez pas; c'est le *bouillon du bouillon* de la poule que le voisin de votre voisin m'apporta l'autre jour.

UNE DERNIÈRE RECOMMANDATION. — Si le mariage est une assurance de longévité, c'est à la condition de n'avoir pas un conjoint aussi bête ou aussi cruel que ce mari, dont, la semaine passée, la femme étant à l'article de la mort, exprimait ce dernier vœu:

« Mon ami, disait-elle à son époux, il arrive quelquefois qu'un sommeil léthargique offre les apparences de la mort, et, bien souvent, l'inhumation a été faite d'une personne vivante. Jure-moi que tu ne me feras mettre en